

Réunion du 4 mars 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André LOBSTEIN

**N° CP/2013/201 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
Parc départemental d'ERSTEIN - Constitution d'actes de servitude au profit du Département et acquisition foncière**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la constitution d'actes de servitude d'une superficie d'environ 29,64 ares à ERSTEIN, moyennant le versement aux propriétaires concernés d'indemnités d'un montant total de 474,24 € et frais divers, représentant 40 % de la valeur vénale (40 €) des terrains estimée par "France Domaine", soit 16 € l'are
- approuve l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée sous section AY n° 76 à ERSTEIN, d'une superficie de 25,07 ares, moyennant le versement au propriétaire concerné d'une indemnité de 1 042,80 € et frais divers
- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle autorise par ailleurs son président à mener à son terme la procédure d'instauration de servitudes d'utilité publique, et notamment à représenter le Département devant la juridiction de l'expropriation, et à signer tous les actes liés à cette procédure.

Elle désigne en outre M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130304-75885-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/03/13